



AFENBEM JOURNEE DE FORMATION

Droit économique

JEUDI 29 AVRIL 2010

De 9h30 à 17h00

*Lieu de formation : CNBM - Salle du Conseil
215 bis bd Saint Germain. 75007 Paris*

« LME, pratiques anticoncurrentielles, responsabilité des dirigeants : comment être à l'abri ? »

Formation animée par Kami HAERI, Cécile MENU-EISENCHTETER et Mahasti RAZAVI
Avocats associés - August & Debouzy, Barreaux de Paris/New York

■ Objectifs :

- Actualiser les droits et devoirs institués par la LME et ses accords dérogatoires,
- Maîtriser le droit de la concurrence et mesurer les risques encourus en cas de pratiques anticoncurrentielles,
- Acquérir des notions de droit pénal des affaires
- Tour d'horizon de la jurisprudence

■ **Public concerné** : Dirigeants, Managers, Juristes, Directeurs administratifs et financiers, comptables,

■ **Pré-requis** : niveau Bac,

■ **Moyens de suivi** : l'organisme de formation remettra à l'entreprise à l'issue de la formation une attestation de suivi de la formation signée par l'organisme

■ **Moyens pédagogiques** : projection vidéoprojecteur, examen de cas pratiques, interaction avec les participants, remise du support de formation.

PROGRAMME

Thème 1 - L'actualité de la LME

Les conséquences de la fin du principe de discrimination

Délais de paiement : où en est on ?

Le « contrat unique », conflit CGV/CGA

Le jugement "Castorama" et les procédures en cours, le positionnement de la DGCCRF

Thème 2 - La rupture des relations commerciales établies

Quelles sanctions en cas de non-respect des règles de rupture des relations commerciales, quelles sont ces règles ?

Le rôle du juge à l'aube d'une prochaine réforme du droit des obligations.

La notion de relations commerciales établies, la définition de la "rupture" et ses modalités, le préavis, le cas des contrats soumis au droit étranger.

Thème 3 - Les infractions au droit de la concurrence

Comment prévenir d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles au sein d'un groupe d'entreprises (abus de position dominante, abus de dépendance économique, pratique de prix abusivement bas) ou entre entreprises (ententes verticales ou horizontales).

Comment mesurer les risques encourus en termes de sanctions pécuniaires (amendes, injonctions, astreintes) ou pénales et civiles (dommages et intérêts).

Analyse des dernières décisions dans la filière distribution bâtiment.

Thème 4 - Le pénal s'invite dans votre entreprise

L'impact de la loi du 9 mars 2004 et l'application généralisée des délits financiers à l'ensemble des personnes morales,

Réquisitions judiciaires, perquisitions, saisies, garde à vue : actualités et vade mecum des actes coercitifs mis en œuvre par les autorités judiciaires et de régulation (Parquet, Autorité de la Concurrence, AMF),

Comment appréhender de manière pragmatique la responsabilité des personnes morales et de leurs dirigeants et leur sensibilisation aux mesures judiciaires et d'investigations non sollicitées les plus fréquemment mises en œuvre par les régulateurs et les autorités judiciaires.

Durée de la formation : 1 journée

Tarif(déjeuner compris) :

- 350 € H.T par jour et par participant pour les entreprises adhérentes à la FNMC/FFNB/CNBM
- 480€ H.T par jour et par participant pour les entreprises non adhérentes à la FNMC/FFNB/CNBM

Modalités de règlement :

- Si votre entreprise verse la contribution à la Formation Professionnelle Continue à INTERGROS.

Dans ce cas, il suffit de demander le paiement direct par l'OPCA.

Le renvoi de la convention de formation ci-jointe permet à AFENBEM d'obtenir directement le paiement de la formation par l'OPCA INTERGROS.

- Si votre entreprise verse la contribution à la Formation Professionnelle Continue à un autre OPCA.
Vous devez régler le montant de la formation par chèque bancaire à l'ordre d'AFENBEM.